

Réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2019.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Parc d'Anxtot, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Pierre POISSANT, Maire.

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 29 novembre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Poissant Pierre, Maire.

Etaient présents : MM POISSANT. BRAQUEHAIS. DUVAL. HOULLEBREQUE.
Mmes LEFEBVRE. BOULLEN. TALEC.

Absents : Mme BRISSET. M. DUBOS.

Absents excusés : M. BAPTISTAT qui a donné procuration à M. POISSANT. M. DRIEU.
M.DELAIR qui a donné procuration à M. BRAQUEHAIS.
M. EYANGO-EKAMBI.

Secrétaire de séance : M. BRAQUEHAIS.

Avant le début de la séance une minute de silence est observée à la mémoire des 13 soldats décédés en intervention au Mali.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé par les membres présents.

- Subventions aux associations. (29112019/01)

L'ensemble des associations a fourni les comptes 2019 ainsi qu'un courrier de demande.
Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour les subventions suivantes :

Comité des fêtes : 480 euros. Mme Lefebvre et M. Duval ne participent pas au vote car ils sont membres du bureau du comité.

Joie de Vivre : 350 euros.

P.A.A.C (foot) 170 euros reliquat de 2018 (carreau) + 450 euros pour 2019 soit : 620 euros.

Ecole : $110 \times 2 = 220$ euros (rien en 2018)

Chass o idées : 480 euros.

- Décisions modificatives : (29112019/02)

Il y a nécessité de prévoir une décision modificative pour verser des subventions car Joie de Vivre et le comité des fêtes ont reçu les subventions 2018 en début d'année 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la décision modificative suivante :

- Compte 615221 : - 1000 euros
- Compte 6574 : + 1000 euros

Décision modificative à prendre concernant la taxe d'aménagement

Une partie de la recette est à reverser à l'agglo.

- Compte 10226 : + 1425.58 euros
- Compte 21534-045 : - 1426 euros

- Subvention au C.C.A.S. (29112019/03)

Lors de l'établissement du budget primitif 2019, le conseil avait inscrit la somme de 2 000 euros. Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement de la subvention de 2 000 euros au CCAS.

Pour : l'ensemble des présents.

- Salle polyvalente : tarifs 2021. Nuisances.

Lecture du courrier de deux riverains. (familles Savalle et Leguen)
Revoir le règlement de la salle polyvalente.

Interdire le basket nocturne.

Un devis a été demandé à notre électricien communal pour installer un limiteur de bruit. Montant : 3 769,20 euros.

Avis du conseil : Revoir ce devis lors de l'établissement du prochain budget. Peu de locations durant la période hivernale. Pas de location le 31 décembre.

1. Ne pas relouer aux fauteurs de troubles.
2. Installer un groom sur la porte d'entrée.
3. Prévoir une sanction du Maire en cas d'incivisme. (se renseigner)
4. Inviter les riverains à contacter la gendarmerie.
5. Demander des rondes de gendarmerie le soir de location.
6. Un courrier va être adressé aux familles.

Haies du cimetière

Un devis a été établi par l'entreprise Lemaître. Le devis prévoit l'arrachage. Il est divisé en trois parties.

Présentation Yves Duval

Il serait bon de prévoir d'autres devis.

Travaux électriques réalisés : salle polyvalente. Secrétariat mairie et SIVOS.
Prises à l'étage. Eclairage du grenier. Eclairage du bâtiment en face de la mairie.
Information donnée par Yves Duval.

Traversée du village.

Présentation de l'avant projet n° 5.

L'estimation sommaire de l'avant-Projet. Montant 65 200 euros HT.

Information sur les courriels récents et des démarches à venir.

Envoyer le dossier en demandant des subventions. Accord du conseil pour demander des aides aux différents organismes.

- Ludisports

Convention de mise à disposition de la salle polyvalente. Accord pour la signer.

PLU i

Bilan des retours des conseillers consultés semaine 45. (première semaine de novembre)

Aucune inscription.

Permis d'aménager : terrain près de l'école.

Le projet est présenté.

.

Questions diverses :

Décorations de Noël sont arrivées.

Installation...

Contrat de M. Grieu.

M. Grieu peut-il faire plus d'heures.

Avis :

C'est possible avec son contrat. Se renseigner auprès de l'AGEFIPH, organisme qui accompagne les travailleurs handicapés.

Fête du sapin : rappel

Elle se déroulera après le spectacle du 14 décembre.

La Présidente du comité des fêtes précise que seulement 13 enfants sont inscrits à ce jour.

Fin de la réunion

.

